



## École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

[jean.bigras@cspgno.ca](mailto:jean.bigras@cspgno.ca)

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



---

# Politique d'intégrité en milieu scolaire

École secondaire Hanmer

## Pourquoi citer ses sources ?

Être capable de citer correctement ses sources constitue un aspect essentiel de l'excellence scolaire et de l'échange intellectuel. Citer ses sources signifie :

- faire preuve de respect envers le travail d'autrui ;
- aider le lecteur à faire la distinction entre le travail personnel qui a été accompli et le travail d'autrui qui a contribué au résultat final ;
- donner la possibilité au lecteur de vérifier la validité de l'utilisation du travail d'autrui ;
- donner la possibilité au lecteur de consulter les références, par simple curiosité ;
- exprimer et recevoir de la reconnaissance pour le processus de recherche entrepris;
- se montrer capable d'utiliser des sources fiables et d'en faire une évaluation critique en vue d'étayer son travail ;
- attester de la crédibilité et de l'autorité de ses connaissances et de ses idées ;
- se montrer capable de tirer ses propres conclusions ;
- assumer sa part de responsabilité (en cas d'erreur).<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Organisation du Baccalauréat International, intégrité en milieu scolaire, [En ligne], <http://occ.ibo.org/ibis/occ/spec/malpr.cfm?language=FRENCH&&subject=malpr>, 10 avril 2009.





## École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

[jean.bigras@cspgno.ca](mailto:jean.bigras@cspgno.ca)

[facebook.com/eshanmer/](https://facebook.com/eshanmer/) ou [esh.cspgno.ca](https://esh.cspgno.ca)

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



Conseil scolaire public du  
Grand Nord de l'Ontario

## Que citer ?

En tant qu'auteur, réalisateur ou créateur, chacun doit mentionner tout le matériel et toutes les idées qui ne lui appartiennent pas et qui ont été utilisés de quelque manière que ce soit, par exemple, sous forme de citation, de paraphrase ou de résumé. Dans le présent document, le terme « matériel » désigne l'ensemble des produits écrits, oraux et électroniques, tels que ceux répertoriés ci-après qui ne constituent que quelques exemples parmi d'autres.

- Texte
- Support visuel
- Support audio
- Support graphique
- Travail artistique
- Conférence
- Entretien
- Conversation
- Lettre
- Émission
- Carte

Il n'est pas nécessaire de mentionner ses sources pour se référer à des connaissances élémentaires ou communes dans le domaine concerné. En cas de doute, cependant, les sources doivent être mentionnées.<sup>2</sup>

## EXEMPLES DE FRAUDE

- **Plagiat** : présentation des idées ou du travail d'une autre personne comme étant les tiennes.
- **Collusion** : contribution à la fraude d'un autre candidat, par exemple en autorisant qu'un autre candidat copie ton travail ou le présente comme sien pour l'évaluation.
- **Reproduction d'un travail** : présentation d'un même travail pour différentes composantes d'évaluation ou différentes modalités requises en vue de l'obtention du diplôme de l'IB
- **Mauvaise conduite lors d'un examen**, y compris possession de matériel non autorisé
- **Divulgarion d'informations** à un autre candidat **ou réception d'informations** émanant d'un autre candidat et relatives au contenu d'une épreuve dans les 24 heures qui suivent la fin de l'épreuve.<sup>3</sup>

<sup>2</sup> Ibid

<sup>3</sup> Ibid





## Rôles et responsabilités

### Tricherie et plagiat

#### Définitions :

Tricherie	Plagiat
<ul style="list-style-type: none"><li>· de s'approprier du travail fait par une autre personne (p.ex., un autre élève, un parent / tuteur);</li><li>· d'accepter ou de demander des réponses par l'entremise d'un appareil électronique;</li><li>· de consulter, pendant des évaluations, des notes cachées;</li><li>· de copier le travail d'un autre élève;</li><li>· de faire exécuter un travail par quelqu'un autre que soi.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>· de s'approprier du travail de quelqu'un d'autre et de le présenter comme le sien;</li><li>· d'intégrer à son propre travail, sans en mentionner la provenance, des extraits de textes, des images, des données ou toute autre information provenant de sources externes;</li><li>· de résumer l'idée d'un auteur dans ses propres mots sans en mentionner la source.</li></ul>
<p><i>exemples</i> : voler une copie d'un test à l'avance, accepter / demander des réponses via un appareil électronique, copier les réponses d'un voisin, fournir / accepter des réponses, notes écrites non permises lors d'un test.</p>	





## École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

[jean.bigras@cspgno.ca](mailto:jean.bigras@cspgno.ca)

[facebook.com/eshanmer/](https://facebook.com/eshanmer/) ou [esh.cspgno.ca](http://esh.cspgno.ca)

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



---

## Prévention

### Les directions :

- intégreront dans leur code de vie la position de l'école face à la tricherie et au plagiat et l'inséreront au site web de l'école ;
- assureront une surveillance active et adéquate lors des sessions d'examens (p.ex., dans le gymnase, lors des pauses aux salles de toilettes, en demandant de ranger tous les appareils électroniques).

### Les enseignantes et les enseignants :

- enseigneront, de façon explicite et à toutes les années d'études, les stratégies pour éviter la tricherie et le plagiat ( p.ex., plagiat : citations, paraphrase, résumé, reformulation);
- amèneront l'élève à comprendre ce que sont le plagiat et la tricherie ainsi que la gravité de ces gestes;
- expliqueront, dans un langage que l'élève comprend, quelles sont les conséquences reliées à la tricherie et au plagiat avant de donner une évaluation ou un travail;
- véhiculeront, de façon explicite, aux élèves que la tricherie et le plagiat ne seront pas tolérés;
- assureront une surveillance active et adéquate lors des tests dans sa salle de classe en circulant et en disposant les pupitres d'une façon appropriée (il serait opportun d'utiliser plus d'une version d'un examen important, d'utiliser des grilles de réponses différentes et de se placer stratégiquement dans la classe);
- encourageront les élèves à faire les travaux en classe de façon à mieux les suivre dans les étapes de la tâche assignée;
- devront utiliser la triangulation comme stratégie d'évaluation ;
- auront recours à des stratégies d'évaluation qui ne sont pas axées sur des travaux écrits afin de permettre aux élèves de démontrer leur savoir;
- devront communiquer avec les parents;
- diviseront la réalisation des travaux importants en plusieurs étapes afin de réduire les possibilités que les élèves se trouvent devant le dilemme de « tout ou rien » à la dernière minute.

## Détection:

### Direction

La direction d'école assurera une surveillance active et adéquate lors des sessions d'examens. De plus, le personnel enseignant assurera une surveillance active et adéquate lors des évaluations dans la salle de classe en circulant pendant l'évaluation et en disposant les pupitres de façon appropriée.





## École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

[jean.bigras@cspgno.ca](mailto:jean.bigras@cspgno.ca)

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



### Les enseignantes et les enseignants :

Le fait d'accuser un élève de plagiat ou de tricherie est très sérieux. Le personnel enseignant doit :

Tricherie	Plagiat
	<ul style="list-style-type: none"><li>- utiliser les outils informatisés disponibles en ligne et ailleurs pour détecter les cas de plagiat;</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- obtenir un aveu de l'élève;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- obtenir un aveu de l'élève;</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>- retrouver une copie intégrale du passage plagié d'une autre source</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- analyser la cohérence et la congruence de la tâche avec la performance habituelle de l'élève;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- surveiller l'espace de travail de l'élève afin de limiter l'accès aux ressources non permises;</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- observer le comportement de l'élève;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- observer le comportement de l'élève;</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- mener une entrevue rigoureuse en questionnant l'élève de façon méthodique sur le contenu du travail afin de conclure que l'élève a triché;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- mener une entrevue rigoureuse en questionnant l'élève de façon méthodique sur le contenu du travail afin de conclure que l'élève a plagié;</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- fournir des preuves de la tricherie et communiquer avec la direction de l'école et les parents de l'élève.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- fournir des preuves du plagiat et communiquer avec la direction de l'école et les parents de l'élève.</li></ul>





## École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

[jean.bigras@cspgno.ca](mailto:jean.bigras@cspgno.ca)

[facebook.com/eshanmer/](https://facebook.com/eshanmer/) ou [esh.cspgno.ca](http://esh.cspgno.ca)

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



---

### Conséquences

Si un membre du personnel détermine qu'un élève a triché ou plagié sur une tâche d'évaluation de l'apprentissage, celui-ci pourra prévoir un continuum d'interventions et de conséquences au niveau scolaire ou comportemental en tenant compte des quatre facteurs suivants :

- année d'étude
- niveau de maturité
- nombre/fréquences
- circonstances particulières

### Directions :

- imposeront des sanctions qui inciteront les élèves à faire une réflexion sur l'honnêteté ;
- veilleront à ce que les élèves qui trichent ou plagient reprennent le travail ou l'évaluation en question

### Personnel enseignant :

- doit communiquer avec l'élève, les parents et un membre de l'administration de l'école;
- doit demander à l'élève d'expliquer pourquoi il a triché ou plagié et considérer les raisons légitimes qui expliquent ses actions;
- doit aider les élèves à acquérir de meilleures habiletés à se préparer pour un travail ou pour l'évaluation;
- doit exiger que l'élève reprenne le travail ou un travail différent mais équivalent;
- doit tenir compte de la tricherie ou du plagiat dans les HH;
- doit aussi s'assurer que l'élève comprenne bien la portée de son geste ;
- doit impliquer le personnel enseignant et les autres personnes qui travaillent auprès des élèves ayant des besoins particuliers ou des élèves qui bénéficient du programme ALF ou PANA;
- au secondaire, implique l'enseignant (e) ERÉ ou l'équipe de la réussite;
- conclut un contrat avec l'élève et en fait part aux parents;
- fait appel au service de counselling ou à du tutorat par les pairs pour essayer d'aider l'élève.





## École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

[jean.bigras@cspgno.ca](mailto:jean.bigras@cspgno.ca)

[facebook.com/eshanmer/](https://facebook.com/eshanmer/) ou [esh.cspgno.ca](http://esh.cspgno.ca)

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



---

### Continuum d'interventions et de conséquences

#### *Aux cycles moyen et intermédiaire (4<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année) :*

- Le personnel enseignant demandera à l'élève de refaire le travail selon les stratégies enseignées en offrant le soutien nécessaire;
- Communiquer avec les parents.

#### *Aux cycles intermédiaire et supérieur (9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année) :*

- 1<sup>re</sup> infraction : le personnel enseignant demandera à l'élève de refaire le travail selon les stratégies enseignées en offrant le soutien nécessaire;
- Communiquer avec les parents.
  
- 2<sup>e</sup> infraction : le personnel enseignant devra impliquer un membre de l'administration pour prendre la décision quant à une conséquence alternative. Cette conséquence doit tenir compte du niveau de maturité de l'élève et les circonstances particulières;
- Lors d'un examen (30 %), la direction mènera une enquête et en informera les parents, tuteurs ou tutrices de l'élève de moins de 18 ans. À la suite de la prépondérance des faits et de la considération des facteurs atténuants, si la direction détermine qu'un élève est coupable de tricherie ou de plagiat, des mesures alternatives devront être prises afin que l'élève puisse démontrer à quel point il satisfait aux attentes du curriculum;
- La direction pourrait aussi décider que l'élève ait une déduction de note jusqu'à concurrence de la valeur de l'examen;
- Communiquer avec les parents.





## École secondaire Hanmer

Direction: Jean Bigras

[jean.bigras@cspgno.ca](mailto:jean.bigras@cspgno.ca)

facebook.com/eshanmer/ ou esh.cspgno.ca

Tél: 705-969-4402 | Téléc : 705-969-3643



Conseil scolaire public du  
Grand Nord de l'Ontario

---

## Bibliographie

Organisation du Baccalauréat International, intégrité en milieu scolaire, [En ligne],  
<http://occ.ibo.org/ibis/occ/spec/malpr.cfm?language=FRENCH&&subject=malpr>, 10 avril 2009.

